La nouvelle génération de contrats de territoire 2022-2027

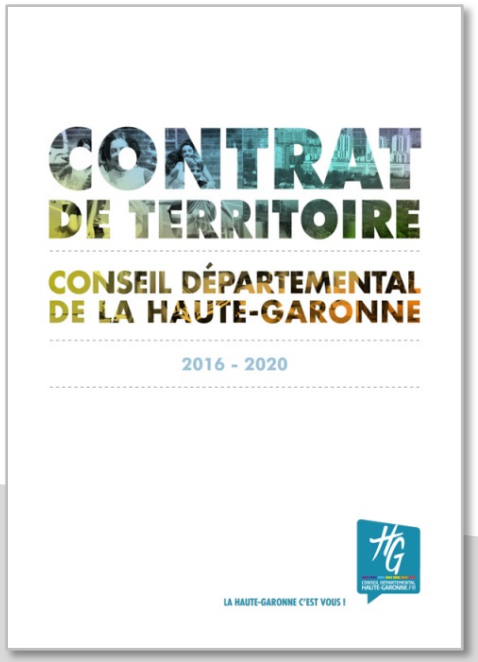

Conseil départemental
&
Communauté de communes des Hauts Tolosans

HAUTS TOLOSANS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE.FR

Agir avec vous !

16 décembre 2021

Ordre du jour

1. Bilan de la première génération des Contrats de territoire sur le territoire des Hauts Tolosans
2. Programmation 2021
3. Séance de signature des maquettes par commune
4. Nouvelle génération de Contrats de territoire : présentation des nouveaux règlements
5. L'ingénierie départementale renforcée : Plateforme d'appui aux territoires et Haute-Garonne Ingénierie
6. Les projets accompagnés sur le territoire

Contrat de territoire 2016-2020, l'historique…

Avant 2015, l'instruction des projets se faisait au fil de l'eau, sans phase programmatique, sans planification... À partir de 2015, une importante réflexion sur la contractualisation territoriale a été menée.

➔ Les **Contrats de territoire** ont vu le jour en 2016, avec la mise en place de la 1ère génération de contrat sur 5 ans, **co-construite** avec les territoires pour un soutien aux équipements publics & scolaires, socle pour l'action communale

➔ 1 contrat pour chaque commune et 1 contrat pour chaque EPCI de Haute-Garonne

- Une véritable **planification budgétaire** des projets à 5 ans et une programmation annuelle avec un **dépôt de dossier au 15 janvier**
- Une **administration réadaptée** avec des interlocuteurs techniques réorganisés par territoire (numéro unique, référents identifiés)
- Une subvention **accordée l'année du dépôt du dossier**
- Un **appui technique** aux communes désireuses

Contrat de territoire 2016-2020, l'historique…

➔ Une **clause de revoyure** en **2017** a permis d'aller plus loin dans la simplification des règlements :

- Possibilité pour le maitre d'ouvrage de scinder les opérations en **tranches** fonctionnelles et financières
- Démarrage des travaux possible dès **réception de l'AR** des dossiers (ne vaut pas décision d'attribution de subvention)
- Clarification sur le **plafonnement des dépenses éligibles**
- Possibilité de présenter en **globalité les projets de mise en accessibilité & rénovation énergétique**
- Possibilité de présenter des **projets d'acquisition** indépendamment des travaux
- **Dossier de demande allégé** pour constituer un dossier complet
- Etc.

Contrat de territoire, la programmation 2021

- Compte tenu de cette année particulière (fin de la première génération de contrats 2016-2021 et impact de la crise sanitaire liée au COVID-19), il avait été décidé de repousser la date de dépôt de dossiers complets au **27 mai 2021** (date butoir initiale fixée au **30 janvier 2021**).
- Toutefois, avec le report des élections départementales, tous les dossiers complets déposés **au 30 juin 2021 ont été pris en compte dans la programmation 2021**. Le détail des dossiers de la programmation 2021 sera présenté à la fin du diaporama lors de la séance de signature.
- **Les dossiers incomplets et / ou arrivés après cette date du 30 juin 2021 seront basculés sur la programmation 2022.**

La communauté de communes des Hauts Tolosans

Contrat de territoire : Bilan 2016-2020

Communes membres des Hauts Tolosans

Programmation 2016 = **25 projets** financés pour un montant d'aides du CD31 de **337 831 €**

Programmation 2017 = **26 projets** financés pour un montant d'aides de **992 762 €**

Programmation 2018 = **34 projets** financés pour un montant d'aides de **1 561 780 €**

Programmation 2019 = **30 projets** financés pour un montant d'aides de **1 419 178 €**

Programmation 2020 = **31 projets** financés pour un montant d'aides de **899 949 €**

➔ **Soit plus de 5,2 M€ du CD31 sur l'ensemble des communes des Hauts Tolosans de 2016 à 2020**

Hauts Tolosans

➔ **Au titre du Contrat de territoire, les Hauts Tolosans ont obtenu une aide de 470 000 € du CD31 entre 2016 et 2020**

Présentation des projets de la maquette de programmation 2021

La communauté de communes des Hauts Tolosans

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
BRIGNEMONT	Travaux et mises aux normes de l'Eglise du village	17 703,72 €
CABANAC-SÉGUENVILLE	Création d'une aire de jeux (Travaux exécutés en régie)	907,64 €
CADOURS	Travaux de rénovation énergétique de la gendarmerie	18 684,64 €
CAUBIAC	Rénovation du sol de la salle polyvalente	2 220,00 €
CAUBIAC	Travaux de réfection de la toiture de la Mairie	1 782,08 €
DAUX	Réhabilitation aire de jeux multisports (City-Stade) sise rue de la République	4 232,00 €
DAUX	Réfection du lavoir communal et de ses abords	13 882,00 €
DAUX	Travaux d'extension du cimetière	48 676,15 €

La communauté de communes des Hauts Tolosans

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
GRENADE	Revitalisation du bourg centre - Reconfiguration de la cour de l'espace Envol	116 595,82 €
LARRA	Aménagement de la Maison pour tous et création d'un café multi-services	66 500,00 €
LAUNAC	Travaux de restauration du toit et du clocher de l'église	80 000,00 €
LE BURGAUD	Réfection de la toiture de l'église	9 712,20 €
MENVILLE	Aménagement d'un atelier municipal dans un bâtiment communal	39 960,94 €
MERVILLE	Construction d'un nouveau groupe scolaire - Phase 1	300 000,00 €
ONDES	Création d'un terrain multi sports au niveau des aires de loisirs de la commune	27 931,60 €
SAINT-CÉZERT	Construction d'un espace de convivialité et sportif multi générationnel de plein air	27 054,42 €

La communauté de communes des Hauts Tolosans

Contrat de territoire : Programmation 2021 – dossiers votés

Maître d'ouvrage	Programmation 2021 - Intitulé Projet	Aides allouées
SAINT-PAUL-SUR-SAVE	Rénovation de la façade de l'église	4 776,00 €
SIVOS BRETX MENVILLE SAINT-PAUL-SUR-SAVE	Réaménagement de la cuisine de l'école de St Paul sur Save	8 921,08 €
SIVS DU PAYS DE CADOURS	Rénovation énergétique des bâtiments scolaires de l'école primaire de Cox et des écoles élémentaires de Cadours et Brignemont	32 383,00 €
THIL	Réfection de l'installation campanaire de l'église	5 709,42 €
THIL	Travaux de réfection du bâtiment destiné à l'installation des services techniques	7 710,40 €
THIL	Réfection d'un mur de soutènement bâtiment route du Castéra	2 707,92 €
THIL	Rénovation de la halle de la mairie	7 353,20 €

La communauté de communes des Hauts Tolosans

Séance de signature de la maquette 2021

Une nouvelle génération de contrat 2022-2027 avec chaque commune

Commune

Les Contrats de territoire (2e génération)

Un lien de proximité avec les communes

Rappel des règlements 2016-2021

- Une politique territoriale pour tous, via un règlement commun pour les communes de Haute-Garonne avec l'éligibilité de **deux projets supérieurs à 70 000€**, soit **1 équipement public** & **1 équipement scolaire.**
- L'éligibilité des **projets inférieurs à 70 000€** : les **petits projets** pour les communes de moins de 5 000 hab., les projets de **biblio-média-thèques** pour les communes de plus de 5 000 hab. et les projets **d'accessibilités** pour tous.

➔ **Nouveau contrat :**

- **Pas de changement majeur** sur les règles générales
- **Maintien** des grands principes : seuil de 5 000 habitants, fourchette de taux de 5% à 30% et 5% à 40%, tranche de 70 000 € HT, plafond subventionnable, etc.
- Mais une **adaptation des règlements** en fonction de l'expérience acquise, des projets des communes et des orientations prioritaires du département

Un élargissement de l'éligibilité des projets

- **Maintien des deux équipements éligibles** (scolaire et hors scolaire) **sup. à 70 000€,** mais pour l'équipement hors scolaire : **choix possible** entre **un équipement public** (mairie, salle des fêtes, église etc.) **ou un équipement touristique** (gites communaux etc.).
- **On ajoute** l'éligibilité d'**un équipement supplémentaire sup. à 70 000€** via la possibilité de financer **un équipement de santé** (maison de santé) en plus des deux équipements publics & scolaires.

Avant

Rappel règles en vigueur :

1 **équipement Public** sup. à 70 000€ (plafond 1M€) *Ex : Mairie*

1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€ (plafond 3M€) *Ex : Ecole*

Après

Nouvelles règles élargies :

Au choix de la commune

1 **équipement public** sup. à 70 000€
ou 1 **hébergement touristique** sup. à 70 000€

1 **équipement Scolaire** sup. à 70 000€ (plafond 3M€)

et en plus :

1 **Maison de santé** sup. à 70 000€

De nouveaux projets éligibles

Nouveau contrat :

Afin de tenir compte des demandes des communes lors des précédentes programmations et des orientations prioritaires du département, le nouveau contrat prévoit l'éligibilité de **nouveaux projets** sup. ou inf. à 70 000€.

Des contrats boostés sur des axes porteurs :

- **La santé** (maisons de santé, défibrillateurs)
- **Le sport** (parcours de santé, mobiliers et matériels sportifs)

Mais aussi :

- **L'éducation** (équipements modulaires d'urgence pour les écoles)
- **Le vivre ensemble** (aires de pique nique, aires de jeux pour enfants, mobilier urbain)
- **L'environnement** (pack rénovation, parc et accroche vélos, grainothèque, etc.)
- **Le tourisme** (équipement touristique)

Une intégration des travaux de moins de 5 000€ HT et une simplification des règlements matériels pour les communes de moins de 5 000 habitants

Rappel :

- Sur la 1er génération de contrat, les travaux **< 5 000€** et les **petits matériels, mobiliers, véhicules** étaient **hors contrat** et donc liés à d'anciens règlements, avec des taux, enveloppes et plafonds différents selon l'équipement.

Nouveau contrat :

- Intégration des **travaux < 5 000€ HT.**
- Intégration des **petits matériels, mobiliers, véhicules dans les contrats pour** davantage de visibilité, en simplifiant et harmonisant les 5 règlements vers **un règlement unique avec une enveloppe annuelle de 80 000€** de dépenses subventionnables par commune. On rend éligibles les équipements supérieurs à 1 000€ par **commande groupée de même nature.**
- Un taux unique, et autorisation du **cumul des aides**, avec un dépôt au fil de l'eau avec date butoir au **15 octobre.**

Avant

Rappel règles en vigueur pour le matériel :

- **5 règlements différents** pour les acquisitions de matériels, mobiliers, véhicules sup. à 1 000€, (Taux de 20% ou 40%, enveloppes, plafonds différents)

Après

Nouvelle simplification :

- **1 règlement unique avec enveloppe annuelle de dépense subventionnable de 80 000 € HT**

(Fourchette de taux harmonisée de 5% à 40%)

Une suppression des prêts sans intérêt

Avant
Rappel règles en vigueur :

Pour bâtiments productifs de revenus (loyers) :

- **Prêt de 10 à 50%**
de la dépense éligible,
(dans la limite de 80% de financement public)

Pour cimetières des communes > à 500 habitants :

- **Prêt de 10 à 50%**
de la dépense éligible,
(dans la limite de 80% de financement public)

Après
Nouveau contrat :

Subvention de 5 à 30 *ou* 40%
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)
de la dépense éligible à laquelle est retiré le montant équivalent à 5 ans de loyers
(dans la limite de 80% de financement public)

Subvention de 5 à 30 *ou* 40%
(en fonction du seuil de 5 000 hab.)
de la dépense éligible
(dans la limite de 80% de financement public)

Une simplification des co-financements

Avant
Rappel règles en vigueur :

Si financement exclusif CD31/État (DETR/DSIL)

- **Équipement scolaire :** parité de montant de subv. avec l'Etat, cumul de taux plafonné à 60%
- **Hors scolaire :** possibilité de cumul de taux plafonné à 50% et taux CD diminué de 10 points

Si financements multiples (Région, Fonds Européens, etc.)

- **Hors scolaire :** Additionnalité des aides
- **Hors Contrat de territoire**
  (matériel / travaux <5 000€) : Déduction des aides

Après
Nouveau contrat :
Équipement scolaire

Si financement exclusif CD31 / Etat (DETR / DSIL) :

- ☒ **Taux fixe** :
  - ☒ Taux de **30 %** pour toutes les communes
  - ☒ Sur la **même assiette & base éligible** que l'Etat (étude, MO, etc.)

Si cofinancements multiples :

- ☒ **Taux indépendant de celui des partenaires** :
  - ☒ De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
  - ☒ De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

Équipement hors scolaire :

- ☒ **Taux indépendant de celui des partenaires** :
  - ☒ De **5 à 30 %** pour les communes sup. à 5 000 hab.
  - ☒ De **5 à 40 %** pour les communes inf. à 5 000 hab.

Conséquence :
Permet de simplifier en supprimant le taux diminué de 10 pts

Synthèse : Un Contrat de territoire intégrateur

Un Contrat *simplifié, fixe & étendu*

Communes de moins de 5 000 hab.	Communes de plus de 5 000 hab.

☑ 1 équipement **public** ou **touristique**
(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

☑ 1 équipement **scolaire**
(sup. à 70 000€, plafond 3M€)

☑ 1 équipement de **santé**
(sup. à 70 000€, plafond 1M€)

40%

☑ X projets **inf. à 70 000€**
☑ 80 000€ d'acquisition **matériels, mobiliers, véhicules**
(enveloppe subventionnable)

30%

☑ X projets **biblio-média-thèques**, inf. à 70 000€
(plafond 70 000€)

+ Un Contrat *boosté*

☑ Maisons de santé
☑ Défibrillateurs
☑ Pack Rénovation
☑ Parcours de Santé
☑ Mobiliers matériels sportifs
☑ Mobiliers urbains
☑ Equipements modulaires d'urgence pour les écoles
☑ Aires de pique-nique, de jeux

+ Un Contrat *souple*

☑ 1 équipement **Tiers-lieux**
☑ 1 équipement **CréOns**
☑ 1 projet **Carte Blanche**
☑ 1 projet **Circuit-court**
☑ 1 accompagnement ♥ **de vie**
☑ 1 accompagnement **CréAde**

Une nouvelle génération de contrat 2022-2028 avec les EPCI

EPCI

Les Contrats de Projets Territoriaux

Vers un nouveau contrat concerté, territorialisé & négocié

Méthode et calendrier :

- Un véritable **dialogue approfondi** sur 4 mois avec les EPCI, avec un travail individuel afin de partager les enjeux de développement de l'intercommunalité et avoir une vision précise des projets structurants & investissements des territoires, en fonction des orientations prioritaires du département.

- **Vers un contrat intégrateur** : co-rédaction d'un **Programme d'investissement** global sur 3 ans, soit une **politique de planification & programmation financière** intégrant l'ensemble des financements sectoriels du Département mobilisés sur les projets accompagnés sur le territoire (ex : voirie, déchet, environnement, etc.).

Une nouvelle génération de livrable

Une **mallette de communication** adaptée à chaque commune

Un livrable signé et adapté pour chaque contrat :

- 1 communication générale sur les **axes et thèmes prioritaires** pour le Département
- 1 présentation du **Portait de la commune**
- 1 affichage des **aides allouées N-1** sur la commune sur l'ensemble des directions du Département à l'euro près
- 1 présentation de la **programmation annuelle** de la commune + présentation des **appuis techniques**
- Une **plaquette des règlements**

Un calendrier pour les communes et EPCI

Pour les Communes :

Commune

- **Date limite de dépôt de dossiers complets** au **30 avril 2022** pour les **travaux supérieurs à 5 000€**
- Pour les **travaux inférieurs à 5 000€ & matériels** *(uniquement pour les communes inf. à 5000 habitants),* **date limite de dépôt de dossiers** au **15 octobre**
- **Signature** des contrats de territoire **à l'automne 2022** lors des réunions par EPCI

Pour les EPCI :

EPCI

- Lancement des **concertations individuelles** sur chaque **Projet de territoire** d'ici février 2022 (4 mois)
- **Date limite de dépôt de dossiers complets** au **30 avril 2022** pour la première programmation de 2022
- **Signature des Contrats de Projets Territoriaux** comprenant les Programmes d'investissement concertés et co-rédigés à **l'automne 2022**

Pour un accompagnement global des territoires

En plus des aides financières,
le Département vous accompagne techniquement
et juridiquement à monter vos projets,

ou vous apporte une assistance rapide pour gérer votre collectivité au quotidien,

grâce à un réseau d'experts mobilisés au sein du Département, de ses satellites et des organismes partenaires.

La Plateforme d'appuis aux territoires mobilise les directions du Département et ses partenaires

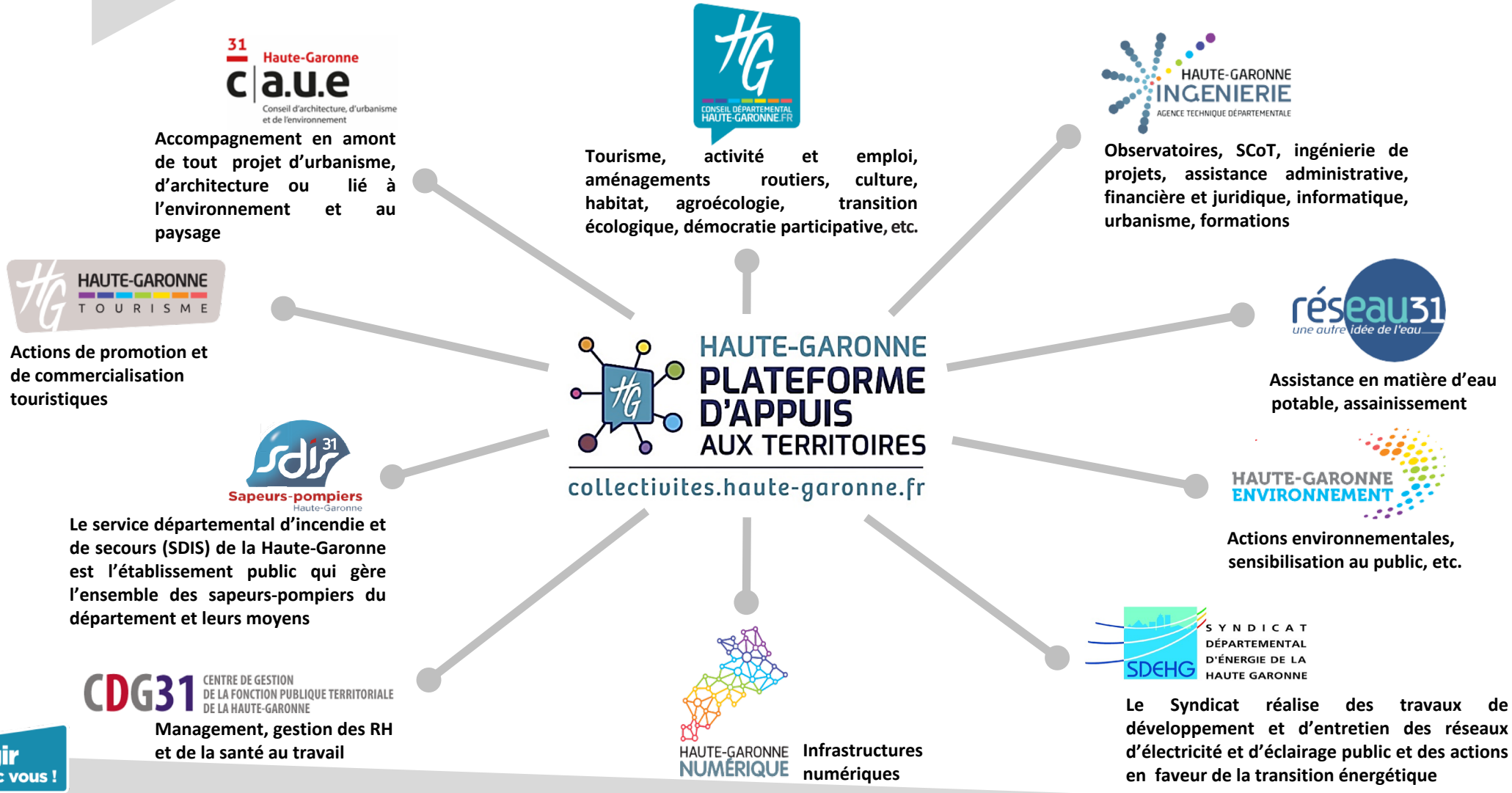

31 Haute-Garonne c|a.u.e Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Accompagnement en amont de tout projet d'urbanisme, d'architecture ou lié à l'environnement et au paysage

CONSEIL DÉPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE.FR

Tourisme, activité et emploi, aménagements routiers, culture, habitat, agroécologie, transition écologique, démocratie participative, etc.

HAUTE-GARONNE INGENIERIE AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Observatoires, SCoT, ingénierie de projets, assistance administrative, financière et juridique, informatique, urbanisme, formations

HAUTE-GARONNE TOURISME

Actions de promotion et de commercialisation touristiques

réseau31 une autre idée de l'eau

Assistance en matière d'eau potable, assainissement

SDIS 31 Sapeurs-pompiers Haute-Garonne

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Haute-Garonne est l'établissement public qui gère l'ensemble des sapeurs-pompiers du département et leurs moyens

HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT

Actions environnementales, sensibilisation au public, etc.

CDG31 CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-GARONNE

Management, gestion des RH et de la santé au travail

HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE

Infrastructures numériques

SDEHG SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE GARONNE

Le Syndicat réalise des travaux de développement et d'entretien des réseaux d'électricité et d'éclairage public et des actions en faveur de la transition énergétique

Agir avec vous !

La plateforme d'appuis aux territoires

HAUTE-GARONNE
PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES
collectivites.haute-garonne.fr

C'est quoi ?

C'est la Plateforme d'ingénierie du Département de la Haute-Garonne.

C'est un interlocuteur unique qui centralise sur un catalogue en ligne, l'offre de services proposés par le Département et ses partenaires.

En 1 seul clic, accédez à + de 200 experts mobilisés pour répondre à vos demandes

Agir avec vous !

Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

HAUTE-GARONNE PLATEFORME D'APPUIS AUX TERRITOIRES

collectivites.haute-garonne.fr

Comment ça marche ?

Je souhaite monter un projet de développement territorial, choisir une procédure de marché public, me former, etc.

J'adresse une demande
à la plateforme d'appuis aux territoires :

collectivites.haute-garonne.fr

➔ **La plateforme va informer, mobiliser et coordonner les expertises du Département et de ses partenaires afin de m'accompagner dans mon projet**

Agir avec vous !

Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

- AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION TERRITORIALE
- PLANIFICATION ET URBANISME
- TRANSITION ÉCOLOGIQUE, AGRICULTURE ET QUALITÉ ALIMENTAIRE
- EAU ET ASSAINISSEMENT
- ÉNERGIE
- ACTIVITE ET EMPLOI
- TOURISME
- CULTURE
- ASSISTANCE JURIDIQUE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
- SÉCURITÉ
- ASSISTANCE ET CONSEIL INFORMATIQUE
- MANAGEMENT, GESTION DES RH ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL
- DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
- JEUNESSES
- SOLIDARITÉS
- FORMATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

- **11 partenaires proposent leur offre d'accompagnements**
- **1 catalogue en ligne**
- **+ de 60 fiches d'accompagnement**
- **16 rubriques**
- **Des formulaires de demandes simples**

La catalogue en ligne existe en version papier ➔

Un outil innovant à destination des communes et intercommunalités

L'ensemble des ressources départementales à votre service !

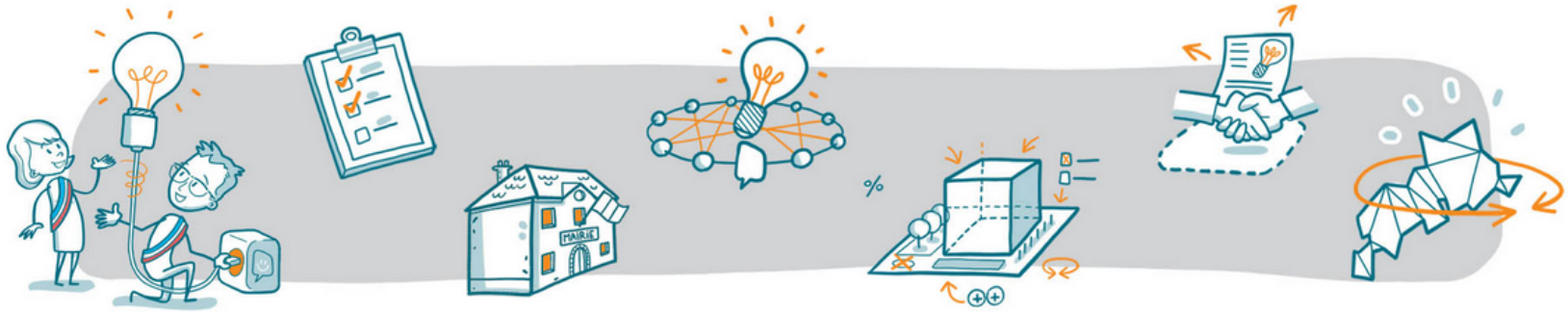

Consulter et faire une demande à partir du catalogue

CATALOGUE

Je veux faire une demande libre

FAIRE UNE DEMANDE LIBRE

Je veux accéder aux portails subventions

PORTAILS SUBVENTIONS

Agir avec vous !

Les projets accompagnés sur le territoire

Zoom sur des projets accompagnés par l'ingénierie départementale

Création d'un espace mutualisé culturel et associatif

Commune de LAREOLE

- **Le projet :**

La commune de Laréole souhaite **construire un espace mutualisé adossé à une halle polyvalente**, à destination des habitants, des associations et des télétravailleurs. Ce lieu pourra également servir à l'**organisation de manifestations culturelles** en lien avec le **Château de Laréole**.

- Haute-Garonne Ingénierie / ATD et le CAUE ont accompagné la commune afin de **définir son projet**, de **lancer les procédures de marché public** et de **vérifier la faisabilité financière** de l'opération.
- Haute-Garonne Ingénierie / ATD poursuit son accompagnement dans la **recherche de financements et la finalisation du plan de financement du projet**.

Ingénierie :

- HGI / ATD (Services juridique, finances et ingénierie & expérimentations territoriales)
- CAUE de la Haute-Garonne

Réhabilitation et transition écologique en cœur de bourg

Commune de BRETX

Le projet :

La commune de Bretx porte un projet global **d'équipements et d'espaces publics en cœur de bourg**, qui vise à **rénover la salle des fêtes**, **réhabiliter l'ancien presbytère**, **créer un mini réseau de chaleur** et **aménager des espaces publics**.

- Haute-Garonne Ingénierie / ATD et le CAUE accompagnent la commune afin de lancer **une étude de programmation de l'ensemble des projets**, qui sera suivie d'une **analyse financière prospective**.
- HGI / ATD assistera la commune pour la **recherche de subventions** et **l'élaboration du plan de financement du projet**.

Ingénierie :

- HGI / ATD (Services juridique, finances et ingénierie & expérimentations territoriales)
- CAUE de la Haute-Garonne

Rénovation de la salle des fêtes et de la salle des associations

Commune de DRUDAS

- **Le projet :**

La commune de Drudas envisage de **rénover sa salle des fêtes et sa maison des associations**, bâtiments contigus qui composaient l'ancienne école communale.

- Le CAUE a réalisé **une note d'enjeux** afin d'aider la commune à mieux définir son projet, avant de passer aux étapes de maîtrise d'œuvre et de travaux.
- Sur la base des premiers travaux du CAUE, Haute-Garonne Ingénierie / ATD accompagnera la commune afin de **vérifier la faisabilité financière** de son projet, d'**identifier les différents co-financeurs potentiels** et de **lancer les procédures de marché public nécessaires**.

Ingénierie :

- HGI / ATD (Services juridique, finances et ingénierie & expérimentations territoriales)
- CAUE de la Haute-Garonne

Un commerce multiservices pour redynamiser le village

Commune de THIL

- **Le projet :**

La commune porte un projet de **réhabilitation de l'ancienne poste** : elle souhaite y ouvrir un **commerce multiservices de proximité**, pour redynamiser le village mais également répondre à une forte **demande de ses habitants**. Ce lieu comprendra un espace bar et petite restauration avec un coin lecture, un espace dédié aux jeunes, un point de vente de pains et pâtisseries, produits locaux, paniers de légumes, etc. Il sera également un **lieu de rencontres et de manifestations**, visant à **récréer du lien social** sur la commune.

- Le département a apporté un **soutien financier** au projet dans le cadre du **dispositif CréONS** (réhabilitation du local).

Ingénierie :
CD31 (DDET)

Soutien financier CréONS :
50 000 €

Zone d’activités de DAUX

Commune de DAUX

- **Le projet :**

La Communauté de communes porte un projet de **création de la zones d’activités** de Daux. L’**étude d’avant-projet sommaire** définit la procédure réglementaire, le plan d’aménagement et découpage de lots, une estimation détaillée des travaux, ainsi qu’un tableau de prospective financière et un planning des opérations. L’EPCI est **en phase de négociation avec les propriétaires du foncier**.

- Haute-Garonne Développement accompagne la Communauté de communes **dans ses démarches relatives au futur aménagement de la zone d’activités**.

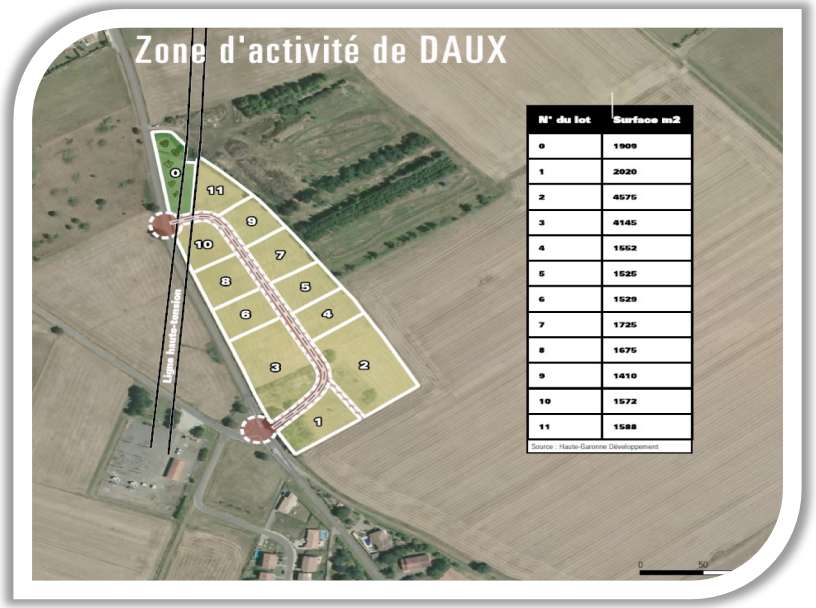

*La loi NOTRE a supprimé la compétence de développement économique aux départements. Pour autant la loi lui permet de soutenir le développement des zones d’activités au titre de l’aménagement et de la solidarité des territoires.

Ingénierie :
Haute-Garonne Développement

Zone d’activités Lanoux

Commune de GRENADE

- **Le projet :**

La Communauté de communes porte le projet d’**extension de la ZAC de Lanoux**. Un dossier d’**avant-projet sommaire** est en cours de réalisation sur un secteur de 5,5 ha. Des échanges techniques ont permis de proposer **différents scenarios d’aménagement** (en cours de validation par les élus). L’EPCI est en phase de négociation avec les propriétaires du foncier.

- Haute-Garonne Développement **accompagne** la Communauté de communes dans ce projet d’aménagement. La phase suivante consiste au déclassement de la ZAC en **zone à vocation économique dans le PLU**.

*La loi NOTRE a supprimé la compétence de développement économique aux départements. Pour autant la loi lui permet de soutenir le développement des zones d’activités au titre de l’aménagement et de la solidarité des territoires.

Ingénierie :

- Haute-Garonne Développement
- Haute-Garonne Ingénierie (service Urbanisme)

Espace test maraîchage des Hauts Tolosans

Commune de GRENADE (proximité du lycée agricole de Ondes)

Le projet :

Créé en 2009 à l'initiative de la Communauté de Communes des Hauts Tolosans avec pour objectifs de :

- **Permettre aux porteurs de projets de créer leur activité agricole dans un contexte sécurisant** (cadre juridique approprié, accompagnement, conseils personnalisés).
- Tester une activité en conditions réelles **avant d'engager les investissements nécessaires à l'installation**.

L'espace test maraîchage :

- Surface de **6 hectares** certifié en agriculture biologique.
- **3 500m² de serre et un bâtiment** d'exploitation et stockage de matériel (hangar, atelier, chambres froides, etc.).
- Capacité d'accueil : **4 porteurs de projet**.
- Participe au projet d'Écopôle Alimentaire de Villemur-sur-Tarn (structuration d'une production de légumes en demi gros à destination de la restauration collective).
- Lieu de pédagogie et de test de nouvelles technologies : expérimentations, cultures témoins.
- **Haute-Garonne Développement** accompagne la Communauté de communes dans ce projet.

Ingénierie :

- Haute-Garonne Développement

Soutien financier CD31 :

- 13 245 € (fonctionnement)
- 3 520 € (investissement)

(Investissement dans une serre qui permettra l'accueil d'un 5e porteur de projet)

Maison départementale de proximité de Cadours

Haute-Garonne
Maison départementale de proximité

Objectifs

- Être ambassadeur.rice.s du Département : relais sur le territoire de toutes les actions départementales
- Aider aux démarches de la vie quotidienne : création d'adresses mails, constitution d'un dossier MDPH, etc.
- Proposer un aide numérique personnalisée : accompagnement individuel sur les usages numériques, prescription du pass numérique

Informations générales

- Ouverture au public depuis le 1er juin 2021, sans rendez-vous, du mardi au jeudi
- 3 ambassadeur·rice·s

Bilan d'étape : juin 2021 – octobre 2021

- 425 accompagnements personnalisés sur 62 jours d'ouverture au public
- 36% d'hommes, 64% de femmes
- 35% plus de 65 ans, 33% entre 50 et 64 ans, 24% entre 40 et 49 ans, 5% entre 25 et 39 ans, 3% entre 15 et 24 ans
- 9 personnes sur 10 sont accompagnées en direct, sans avoir besoin de réorientation
- 1 personne sur 2 utilise l'ordinateur en libre service (accompagnée d'un·e ambassadeur·rice)
- 36% des demandes concernent les dispositifs du Conseil départemental
- Les thématiques principales des demandes : ANTS, associations, retraite, CPAM, APA, logement, inclusion numérique, MDPH

Merci de votre attention

CONSEIL DÉPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE.FR

Agir avec vous !